

# CONDITIONS GÉNÉRALES

Je, soussigné(e), .....  
abonné à Actem Yoga pour la saison 2021- 2022, à l'année ou trimestre (rayer la mention  
inutile), mail .....  
numéros de tél .....  
prend note que :

- au-delà du cours d'essai, l'engagement est soit annuel, soit trimestriel ;
  - l'abonnement annuel est un engagement du mois de septembre au mois de juin.
- En cas d'arrivée en cours d'année, le montant est calculé au prorata du nombre de cours restant à prendre: Le paiement peut être effectué sur 1, 2 ou 3 versements ;
- à raison d'un abonnement pour 1 cours par semaine , les tarifs sont calculés :
    - à l'année, soit 34 cours (hors vacances scolaires),
    - au trimestre, soit 14 cours au 1er trimestre et 10 cours pour les deux trimestres suivants ;
  - les cours non pris dans la période d'engagement choisie ne peuvent ni être remboursés ni reportés sur une autre période, sous réserves des exceptions\* mentionnées ci-contre ;
  - en revanche, tout cours manqué pourra être rattrapé sur un autre jour et horaire de votre choix dans cette même période en fonction des disponibilités ;
  - Les modifications d'abonnement de plusieurs cours par semaine à un seul cours par semaine ne sont pas possibles en cours d'année ;
  - il n'y a pas de cours hebdomadaires pendant les périodes des congés scolaires.
- Les congés scolaires sont ceux fixés pour l'Académie de STRASBOURG. Des stages, hors abonnement, peuvent être proposés pendant les vacances ;
- les cours sont assurés par les professeurs réguliers d'Actem Yoga qui sont susceptibles d'être remplacés ponctuellement ;
  - Actem Yoga n'est pas responsable des objets de valeur ou autres, perdus ou égarés sur les lieux des cours ;
  - les élèves s'engagent à prendre soin du matériel qui leur est confié (tapis, coussins ..), à maintenir propres les lieux, à ne pas fumer et à éteindre les téléphones portables durant les cours ;
  - les élèves doivent prendre soin d'être couvert par une compagnie d'assurance personnelle (responsabilité civile) ;
  - la responsabilité des animateurs ne pourra être engagée en aucun cas pour tout préjudice corporel ou matériel ;

En cas d'évènements tels qu'un état d'urgence sanitaire pris par une décision législative ou réglementaire s'imposant à ACTEM :

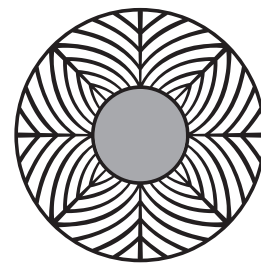
- le planning est susceptible d'être modifié ;
- le nombre d'élèves par cours autorisé sur place peut être modifié ;
- en cas de confinement ou si tous les élèves ne peuvent être normalement accueillis, des supports media seront mis en place afin de pallier à l'absence de cours en présentiel. Il pourra s'agir de cours en direct à distance en visioconférence ( Zoom) et replays, de cours audio/ou vidéos ;
- ces moyens médias vous seront personnels et ne pourront être partagés ou diffusés, par quelque moyen que ce soit ;
- en cas de protocole sanitaire mis en place pour l'accès au lieu, chacun devra s'y conformer ( port masque, distanciation...)

J'ai pris connaissance de ces présentes conditions générales d'inscription et je les accepte.

Fait à  
Signature

Le

SAISON 2021.22



ACTEM  
CENTRE DE YOGA

31 rue du Vieux Marché  
aux Vins – STG  
03 88 32 93 81  
info@actem-yoga.com

[hatha-yoga-strasbourg.com](http://hatha-yoga-strasbourg.com)



*\*les exceptions  
visées ci-contre  
s'entendent  
strictement des  
évènements  
suivants :*

- 1. déménagement  
(avec justificatif).*
- 2. maladie  
justifiant un arrêt  
de plus de 30  
jours consécutifs  
justifié par  
certificat médical.  
Le certificat  
médical devra être  
impérativement  
produit dans les  
15 jours suivant la  
période de 30 jours  
consécutifs d'arrêt.*